

2008/676 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRANSPORT DES ŒUVRES POUR L'EXPOSITION « REPARTIR A ZERO » ORGANISEE AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Musée des Beaux Arts organise du 24 octobre 2008 au 2 février 2009, l'exposition « Repartir à zéro » consacrée à l'art de l'après seconde guerre mondiale en Europe, aux Etats-Unis et sur les scènes artistiques émergentes. Plus de 150 œuvres seront présentées au cours de cette exposition.

La procédure de choix du prestataire chargé du transport de ces œuvres est celle prévue selon les termes de l'accord-cadre transport d'œuvre d'art n° AC8DHA01, soit une remise en concurrence des cinq titulaires de cet accord-cadre et aboutit à un marché subséquent.

A l'issue de la consultation organisée au printemps 2008, le représentant du pouvoir adjudicateur a attribué le marché à l'offre la moins disante présentée par LP Art pour un montant hors taxe de 480 272,60 € ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

### **DELIBERE**

1. M. le Maire est autorisé à signer le marché subséquent à l'accord-cadre transport d'œuvres d'art, relatif au transport des œuvres de l'exposition « Repartir à zéro », attribué à LP Art pour un montant de 480 272, 60 € HT.

2. Ces crédits sont inscrits au budget en cours, nature comptable 6241 et de la ligne de crédit 30497.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN